

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège :
Métropole Européenne de Lille
2 boulevard des cités unies
59040 LILLE cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole

Comité syndical du 16 octobre 2024

Délibération n° 07-2024

Objet : AVIS SUR LE PROJET ARRETE DU SCOT DE LENS-LIEVIN-HENIN-CARVIN

Le mercredi seize octobre deux mille vingt-quatre à neuf heures et trente minutes, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole Européenne de Lille en salle Atrium 6 et 7 sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Président.

Étaient présents :

Titulaires : Karim Amrouni, Stéphane Baly, Michel Borrewater, Marie Cieters, Philippe Delcourt, Patrick Delebarre, Stanislas Dendievel, Thérèse Deprez-Lefebvre, Rodrigue Desmet, Benjamin Dumortier, Patrick Geenens, Christophe Gras, Jean-Gabriel Masson, Maryse Moreaux, José Roucou, Marie Tonnerre-Desmet, Francis Vercamer.

Suppléants : Gérard Mayor, Didier Manier, Alain Cambien, Paul Dhallewyn, Joseph Lefebvre, Thierry Rolland.

Secrétaire de séance : Patrick Delebarre

Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical le : 10 octobre 2024

Nombre de délégués en exercice : 40

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport de Monsieur le Président

Le comité syndical de Lens-Liévin-Hénin-Carvin (LLHC) a arrêté son projet de révision du SCOT le 4 juillet 2024 et l'a transmis, pour avis avant le 1^{er} novembre 2024, au Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole en tant que personne publique associée.

L'examen technique réalisé par l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole relève plus particulièrement deux ambitions en lien avec nos bassins de vie et le rayonnement extraterritorial de nos territoires :

1. l'accessibilité, et la manière de fluidifier les déplacements vers et à partir de nos territoires ;
2. la ressource en eau, et la nécessité de la préserver à la fois qualitativement et quantitativement.

1. L'accessibilité, fluidifier les déplacements vers et à partir de nos territoires (pour les flux voyageurs comme pour les marchandises)

La proximité de nos territoires et leurs interagissements sont un fait, les données ci-dessous, issues du diagnostic, le montrent :

- en matière de flux domicile-travail : entre 2006 et 2016, les flux sortants vers la Métropole Européenne de Lille ont connu une forte augmentation (+27,5%). En 2016, la moitié des actifs sortants du territoire de LLHC travaillent dans la Métropole Européenne de Lille (20 645 actifs, soit 42% des flux sortants), 83% de ces déplacements se font en voiture. La Métropole Européenne de Lille est le deuxième territoire de provenance des actifs résidant en dehors du SCOT LLHC (6 383 actifs, soit 17% des flux).
- en termes de migrations résidentielles : un effet de repli de certaines populations sur les franges nord du territoire du SCOT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin est constaté. Ce repli est imposé par une pression foncière et par conséquent un prix de l'immobilier trop important dans la Métropole Lilloise et la Pévèle Carembault : en moyenne, plus de 2 500 ménages entrants dans le SCOT LLHC proviennent du SCOT de Lille Métropole (dont environ 2 100 ménages depuis la MEL), contre environ 2 000 dans le sens inverse.
- en matière de flux de marchandises : nos territoires sont imbriqués au cœur d'un réseau dense d'infrastructures routières, ferroviaires et fluviales qui les placent en position de carrefour de l'Europe. Ils revêtent plus particulièrement un potentiel important pour les professionnels de la logistique, plus encore au regard du développement du e-commerce ces dernières années. L'autoroute A1 est fortement saturée (116 000 véhicules/jour ouvré au niveau de Dourges, 122 000 véhicules/jour ouvré au nord de l'échangeur de Carvin-Libercourt en 2018, dont 20% de poids lourds en moyenne), de même que les RN 47 et RN41 reliant Lens à l'ouest de la métropole lilloise (environ 50 000 véhicules/jour ouvré).

Dans la pratique, la partie Est du territoire de LLHC et le SCOT de Lille Métropole sont des bassins de vie intégrés mais qui pâtissent d'une congestion autoroutière et routière et d'une intermodalité ferroviaire et fluviale peu concurrentielle de la voiture individuelle et du transport routier. Cette interaction, afin d'être pérenne, nécessite d'être fluidifiée.

L'évolution des mobilités et de l'accessibilité de nos territoires passent par la mise en œuvre d'un service de haut niveau : le Service Express Régional Métropolitain (SERM). Le projet arrêté de SCOT transmis l'intègre dans ces orientations et objectifs à respecter. Toutes les conditions permettant son développement structurel et foncier sont identifiées et notamment la création d'un pôle d'échanges multimodal sur le site de Sainte-Henriette à Hénin-Beaumont, et la création d'une gare à Carvin ainsi qu'à Liévin. La temporalité de mise en œuvre du SERM (horizon 2040) et les conditions de réussite du projet invitent néanmoins à agir, dès aujourd'hui et de manière continue,

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

pour une politique d'aménagement favorable à l'intermodalité et pour le développement de mobilités alternatives à l'automobile utilisée « seul » pour répondre à l'enjeu fort de décarbonation des déplacements en lien entre nos deux territoires.

Puis, d'un point de vue report modal vers le fluvial, le projet de SCOT intègre l'arrivée du Canal Seine Nord Europe (CSNE) via son raccord au Canal de la Deûle. Les prescriptions et recommandations posées dans le projet du document d'orientation et d'objectifs (DOO), notamment en matière de stratégie économique, anticipent une implantation des possibles activités logistiques en lien direct avec l'arrivée du CSNE, en particulier au droit de la plateforme de Dourges.

Ces objectifs viennent conforter la complémentarité des politiques d'urbanisme et de déplacements, utile au rayonnement ultra territorial des SCOT.

2. La ressource en eau et la nécessité de la préserver à la fois qualitativement et quantitativement

Les SCOT de LLHC et de Lille Métropole partagent une masse d'eau souterraine, celle de la craie de la vallée de la Deûle.

Cette nappe de craie est commune à plusieurs territoires et alimente notamment la métropole lilloise. La nappe atteint un degré de sollicitation d'environ 44% voire de 70% au niveau de la métropole lilloise. De plus, la nappe est sensible aux déficits de recharge et à la sécheresse. Par conséquent, la craie de la vallée de la Deûle est un secteur stratégique dans l'alimentation en eau potable du bassin Artois-Picardie.

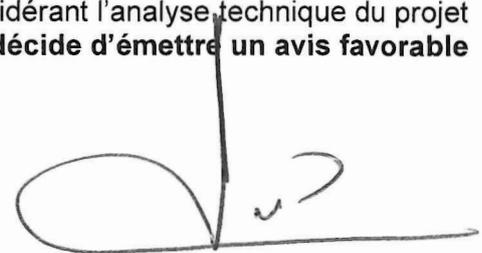
La sécurisation de la disponibilité de la ressource en eau en quantité et en qualité est un enjeu majeur afin de subvenir aux différents besoins de nos territoires.

La nappe de la craie de la vallée de la Deûle est considérée en mauvais état chimique. La nature géologique de la nappe et sa perméabilité la rendent très vulnérable aux pollutions de surface de différentes origines dont celles liées à l'imperméabilisation des sols.

A cet égard, le projet arrêté du SCOT LLHC met en avant l'urgence de concilier aménagement et préservation de la ressource, notamment au regard des derniers épisodes de sécheresse. A cet effet, les AAC de Salomé et du Sud de Lille sont pleinement identifiées et prises en compte au sein du DOO pour poser au mieux, dans les documents d'urbanisme locaux, des principes d'urbanisation concourant à une protection plus efficace et plus saine des captages tout en les alimentant pour avoir un niveau de recharge suffisant.

Intrinsèquement, à l'heure de la loi Climat & Résilience et des objectifs de territorialisation de l'objectif ZAN, ces deux orientations qui nous lient ont le mérite de participer à la réduction de la consommation foncière d'espaces naturels, agricoles et forestiers et de nous engager vers une transition économique et environnementale.

Considérant les éléments contextuels cités ci-dessus et considérant l'analyse technique du projet de SCOT de Lens-Liévin Henin-Carvin, **le Comité syndical décide d'émettre un avis favorable au projet transmis.**



Francis VERCAMER
Président du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole